CONSEIL DE DATE DE DÉPART

Retraite avant 2027 : quelles règles de cumul emploi-retraite ?

Mise à jour : 28 septembre 2026

STATUT DE LA MESURE
RÈGLE DE BASCULE CONFIRMÉE : 1er janvier 2027.

La date de prise d'effet de votre première retraite est déterminante. L'Assurance retraite précise que les personnes retraitées avant le 1er janvier 2027 ne basculent pas dans les nouvelles règles du cumul emploi-retraite.

À retenir

- Première retraite avant le 1er janvier 2027 : maintien des règles antérieures du cumul emploi-retraite.
- Première retraite à compter du 1er janvier 2027 : application du nouveau dispositif prévu par la LFSS 2026.
- Le choix de la date doit être apprécié au regard de l'ensemble de votre situation et pas seulement du cumul emploi-retraite.

> **LE CONSEIL CEREP FRANCE**
> Si vous êtes proche d'un départ fin 2026 / début 2027 et souhaitez poursuivre une activité, faites comparer les deux cadres avant de fixer la date de liquidation.

SOURCE OFFICIELLE - *Assurance retraite, « Cumuler emploi et retraite : les règles changent », mise à jour du 24 septembre 2026.*